

La Bolivie et le Chili dans l'attente de l'arrêt de La Haye sur les eaux de la Silala



La Havane, 1er déc. (RHC)- Après six ans, la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye doit rendre ce jeudi son verdict concernant le procès intenté par le Chili en 2016 au sujet des eaux de la Silala.

Le porte-parole bolivien dans l'affaire Silala, Sebastian Michel, a fait l'éloge de la méthode scientifique utilisée par la Bolivie pour résoudre ce conflit judiciaire et il a demandé que cette ligne de travail soit suivie pour résoudre 17 autres différends sur les eaux transfrontalières avec le pays voisin.

Dans le cadre du procès intenté par le Chili en 2016, la Bolivie a engagé le bureau d'études international Danish Hydraulic Institute (DHI) pour réaliser une étude technique sur les flux d'eaux de surface et souterraines de la Silala.

Ces recherches étaient basées sur un vaste programme de caractérisation hydrogéologique du cours d'eau, qui comprenait le forage de 29 puits à des profondeurs comprises entre 5 et 140 mètres, et l'installation de divers mécanismes de surveillance des niveaux d'eau.

Avec ce travail réalisé entre février 2017 et mars 2018, il a été déterminé que "la Silala est de nature complexe et qu'elle est composée d'un système couplé d'eaux souterraines et de surface qui prend naissance sur le territoire bolivien (en amont) et s'étend vers le Chili (en aval)".

Sebastian Michel a souligné l'importance de l'étude de l'IHD, car elle a permis de fonder la défense nationale de la Silala sur des informations scientifiques et techniques que le Chili ne possédait pas.

Sebastian Michel a vu comme la grande réussite de cette étude, le fait qu'elle était fondée sur des informations scientifiques et techniques et qu'elle n'était pas soumise à d'autres pressions géopolitiques.

Le porte-parole a préconisé de résoudre les différends bilatéraux en suspens par des pourparlers, notamment le droit de la Bolivie à un accès souverain à la côte de l'océan Pacifique.

De son côté, la ministre chilienne des Affaires étrangères, Antonia Urrejola, a déclaré qu'elle assisterait à la décision au Palais de La Moneda en compagnie du président Gabriel Boric.

Le Chili s'est rendu devant la CIJ le 6 juin 2016 pour demander à la Cour de déclarer que la Silala est un cours d'eau international et qu'en tant que pays riverain, il a le droit d'utiliser ses eaux.

La Bolivie a déposé une demande reconventionnelle en 2018 pour que le tribunal reconnaisse sa souveraineté sur les canaux artificiels et les mécanismes de drainage de la Silala situés sur son territoire et son droit souverain de décider si et comment les entretenir.

Selon la ministre chilienne des Affaires étrangères, l'arrêt de la cour de La Haye mettra un terme au dernier litige en instance, ce qui, selon elle, "donne aux deux pays l'occasion d'ouvrir l'agenda des questions sur lesquelles ils peuvent et veulent rétablir le dialogue et la coopération".

Elle a prévenu que, si la décision de l'organe international n'était pas favorable au Chili, il n'y aurait pas d'autres mesures à prendre, car la décision de la Cour est définitive.

"Nous espérons que cette décision ouvrira une opportunité de continuer à travailler avec le pays voisin, avec la Bolivie, sur un agenda positif", a déclaré la ministre.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/306659-la-bolivie-et-le-chili-dans-lattente-de-larret-de-la-haye-sur-les-eaux-de-la-silala>



Radio Habana Cuba